N°: 6270515-1

Valable jusqu'au: 16/07/2025

Type de bâtiment : Maison individuelle

Année de construction : 1949 Surface habitable : 145 m²

Adresse: Le Village 31350 CIADOUX

Date de visite: 08/07/2015

Date d'établissement : 17/07/2015 Diagnostiqueur : Bénédicte REGAZZACCI

Bureau Veritas

12 rue Michel Labrousse Bât 15 – BP 64797

31047 TOULOUSE CEDEX 1 Tél.: 05.61.31.57.00

5

Propriétaire :

Nom: M. MONTAUT Laurent

Adresse: 1148 chemin d'Embalens 31620 CASTELNAU-

D'ESTRÉTEFONDS

Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) :

Nom:

Adresse:

Consommations annuelles par énergie

obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, prix moyens des énergies indexés au 15 août 2011

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie (TTC)	
	détail par énergie et par usage en kWh _{EF}	détail par usage en kWh _{EP}		
Chauffage	- Gaz naturel : 14746 kWhef	14746 kWhep	858 € TTC	
Eau chaude sanitaire	- Electrique : 3454 kWhef	8913 kWhep	308 € TTC	
Refroidissement	-	-	-	
Abonnements	-	-	281 € TTC	
CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSES	- Electrique : 3454 kWhef - Gaz naturel : 14746 kWhef	23659 kWhep	1447 € TTC	

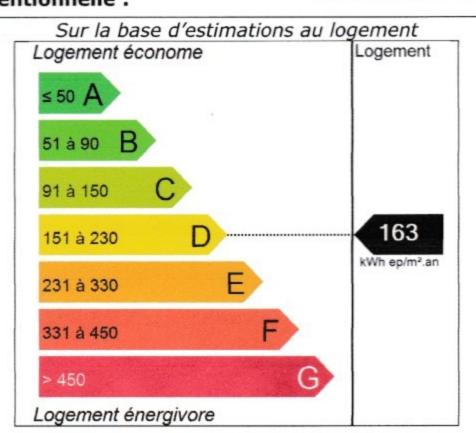
Consommations énergétiques

(en énergie primaire)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle :

163 kWhEP/m².an

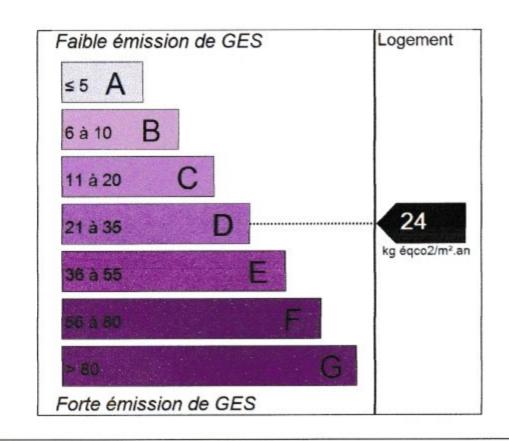


Émissions de gaz à effet de serre (GES)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions :

24 kgCO₂/m².an



Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation		
Murs: - Mur 1, Mur 2 : pierres de taille moellons un matériau, ép. 60 cm, isolation par l'intérieur (ITI), épaisseur d'isolation : 6 cm	Chauffage: Installation 1 : installation de chauffage - Chaudière, chaudière, énergie gaz naturel, réseau individuel ; année de fabrication : entre 1994 et 2000 Installation 2 : installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint - Cheminée (appoint), insert, énergie bois	ECS: - Ecs 1, chauffe-eau standard, énergie électrique, réseau individuel; accumulation: 300 l		
Toiture: - Plafond 1, bois sur solives bois, combles perdus, isolation sur plancher haut (ITE), épaisseur d'isolation : 20 cm	- emetteur 1 : radiateurs sans robinets thermostatiques, année de fabrication : entre 1981 et 2000 - insert	Ventilation: - Ventilation mécanique autories réglable avant 82		
Menuiseries: - Fenêtre 1 : bois, double vitrage, épaisseur des lames d'air : 6 mm - Entrée : simple en bois, avec moins de 60% de double vitrage - Garage : simple en bois, opaque pleine	Refroidissement : - sans objet	3		
Plancher bas: - Plancher bas1, dalle béton, non isolé(e)	Rapport d'entretien ou d'inspection oui	des chaudières joint :		
	Quantité d'énergie d'origine renouvelab	le 0 kWh _{EP} /m².an		

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de

l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le

Page 2 sur 10

chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... »

indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.

CONSEILS POUR UN BON USAGE

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19°C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmateur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10% d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

 Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage:

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...); poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40% de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

 Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...):

 Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.

Mesures d'amélioration

Nouvelle conso.
Crédit d'impôt

Installation de robinets thermostatiques

157,8

Commentaires : Les robinets thermostatiques permettent de profiter des apports gratuits dans la pièce en évitant les surchauffes. Ne jamais poser de robinets thermostatiques sur une installation monotube. Ne jamais poser de robinets thermostatiques dans la pièce où se trouve le thermostat d'ambiance.

Commentaires:

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : www.infoenergie.org

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y! www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par . Le N° du certificat est délivré le et expirant le .

Les taux de crédits d'impôt figurant dans ce tableau sont majorés si, pour un même logement achevé depuis plus de deux ans et au titre d'une même année, le contribuable réalise des dépenses relevant d'au moins deux des catégories suivantes, respectant les critères d'attribution des crédits d'impôt

a) Dépenses d'acquisition de matériaux d'isolation thermique des parois vitrées,

b) Dépenses d'acquisition et de pose de matériaux d'isolation thermique des parois opaques en vue de l'isolation des murs,

c) Dépenses d'acquisition et de pose de matériaux d'isolation thermique des parois opaques en vue de l'isolation des toitures,

d) Dépenses au titre de l'acquisition de chaudières ou d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant au bois ou autres biomasses,

e) Dépenses au titre de l'acquisition d'équipements de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable,

f) Dépenses d'acquisition de chaudières à condensation, de chaudières à micro-cogénération gaz et d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable ou de pompes à chaleur, autres que air/air, destinées au chauffage ou l'eau chaude sanitaire.

Référence du logiciel validé : Imm'PACT DPE Version 7A

Référence du DPE : %reference_dpe%

Diagnostic de performance énergétique

Fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Catégorie	Donnée d'entrée	Valeur renseignée
	Département	31 - Haute Garonne
ités	Altitude	317 m
	Zone thermique	Zone hiver : 2, zone été : 3
	Type de bâtiment	Maison individuelle
<u>.</u>	Année de construction	1949
Généralités	Surface habitable	145 m ²
	Nombre de niveaux	Sans objet
	Hauteur moyenne sous plafond	2,5 m
-	Nombre de logement du bâtiment Inertie du lot	Légère
	Caractéristiques des murs	- Mur 1 : 110 m ² (surface hors ouverture : 98,3 m ²) en pierres de
	Caracteristiques des murs	taille moellons un matériau, ép. 60 cm, donnant sur l'extérieur (b = 1), isolation par l'intérieur (ITI) (6 cm); U = 0,49 W/m².K - Mur 2 : 90 m² (surface hors ouverture : 88 m²) en pierres de taille moellons un matériau, ép. 60 cm, donnant sur un local non chauffé (garage 1) (b = 0,9), isolation par l'intérieur (ITI) (6 cm); U = 0,49 W/m².K
	Caractéristiques des planchers	- Plancher bas1 : plancher en dalle béton (93,6 m²) (périmètre : $46,4$ m), donnant sur un terre-plein (b = 1), non isolé(e) ; $U = 0.35$ W/m².K
Enveloppe	Caractéristiques des plafonds	- Plafond 1: plafond sous combles perdus, en bois sur solives bois (58,2 m ²), donnant sur un local non chauffé (garage 1) (b = 0,9), isolation sur plancher haut (ITE) (20 cm); U = 0,18 W/m ² .K
	Caractéristiques des baies	- Fenêtre 1 : 2 fenêtre battante ; en bois2 x (1,4 m²) avec double vitrage (remplissage air sec - 6 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation sud-ouest (verticale (x ≥75°)) ; dormant de 5 cm en tunnel avec volets battants bois (e > 22 mm) ; présence de joints ; Uw = 3,2 W/m².K, Ujn = 2,5 W/m².K, Ubaie = 2,5 W/m².K Fenêtre 1 : fenêtre battante ; en bois (1,4 m²) avec double vitrage (remplissage air sec - 6 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation nord-ouest (verticale (x ≥75°)) ; dormant de 5 cm en tunnel avec volets battants bois (e > 22 mm) ; présence de joints ; Uw = 3,2 W/m².K, Ujn = 2,5 W/m².K, Ubaie = 2,5 W/m².K Fenêtre 1 : fenêtre battante ; en bois (1,4 m²) avec double vitrage (remplissage air sec - 6 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation nord-est (verticale (x ≥75°)) ; dormant de 5 cm en tunnel avec volets battants bois (e > 22 mm) ; présence de joints ; Uw = 3,2 W/m².K, Ujn = 2,5 W/m².K, Ubaie = 2,5 W/m².K Fenêtre 1 : fenêtre battante ; en bois (1,4 m²) avec double vitrage (remplissage air sec - 6 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation nord-est (verticale (x ≥75°)) ; dormant de 5 cm en tunnel avec volets battants bois (e > 22 mm) ; présence de joints ; Uw = 3,2 W/m².K, Ujn = 2,5 W/m².K, Ubaie = 2,5 W/m².K Fenêtre 1 : fenêtre battante ; en bois (1,4 m²) avec double vitrage (remplissage air sec - 6 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation nord-est (verticale (x ≥75°)) ; dormant de 5 cm en tunnel avec volets battante ; en bois (1,4 m²) avec double vitrage (remplissage air sec - 6 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation nord-est (verticale (x ≥75°)) ; dormant de 5 cm en tunnel avec volets battants bois (e > 22 mm) ; présence de joints ;
	Caractéristiques des portes	 Uw = 3,2 W/m².K, Ujn = 2,5 W/m².K, Ubaie = 2,5 W/m².K Entrée : porte simple en bois avec moins de 60% de double vitrage (3,4 m²), donnant sur l'extérieur (b = 1) ; dormant de 10 cm en tunnel ; présence de joints ; U = 3,3 W/m².K Garage : porte simple en bois opaque pleine (2 m²), donnant sur un local non chauffé (garage 1) (b = 0,9) ; dormant de 5 cm en tunnel ; présence de joints ; U = 3,5 W/m².K
	Caractéristiques des ponts thermiques	- Fenêtre 1 / Mur 1: 2 x 4,9 m; Coefficient: 0,31 W/m.K - Fenêtre 1 / Mur 1: 4,9 m; Coefficient: 0,31 W/m.K - Fenêtre 1 / Mur 1: 4,9 m; Coefficient: 0,31 W/m.K - Fenêtre 1 / Mur 1: 4,9 m; Coefficient: 0,31 W/m.K - Fenêtre 1 / Mur 1: 4,9 m; Coefficient: 0,31 W/m.K - Entrée / Mur 1: 6,35 m; Coefficient: 0,19 W/m.K - Garage / Mur 2: 5,8 m; Coefficient: 0,31 W/m.K
	Caractéristiques des locaux non chauffés	- Garage 1 : b = 0,9 ; de type garage ; Paroi 1, 210 m² donnant sur
		Page 6 sur 10

	p	
		l'extérieur, le sol, ou une paroi enterrée, non isolée ; Paroi 1, 35,8 m² donnant sur un local chauffé, non isolée
	Caractéristiques de la ventilation	 Ventilation mécanique auto réglable avant 82 Présence de cheminée avec trappe
Systèmes	Caractéristiques du chauffage	Installation 1 : installation de chauffage (120 m²) : - Chaudière : chaudière (énergie : gaz), combustion : standard, au sol , fabriqué(e) entre 1994 et 2000, régulation sur générateur, absence de veilleuse, sans équipement d'intermittence, régulation par pièce, réseau de distribution non isolé ; émetteurs : radiateurs sans robinets thermostatiques fabriqué(s) entre 1981 et 2000 (émetteurs haute température) Installation 2 : installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint (25 m²) : - Cheminée : insert (énergie : bois), équipement récent (après 2001), sans label Flamme Verte
	Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire	Installation d'ECS 145 m ² - Ecs 1 : chauffe-eau standard (énergie : électrique) avec accumulation verticale 300 l ; production hors volume habitable
	Caractéristiques de la climatisation	- sans objet
	Caractéristiques de l'ENR	- sans objet

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

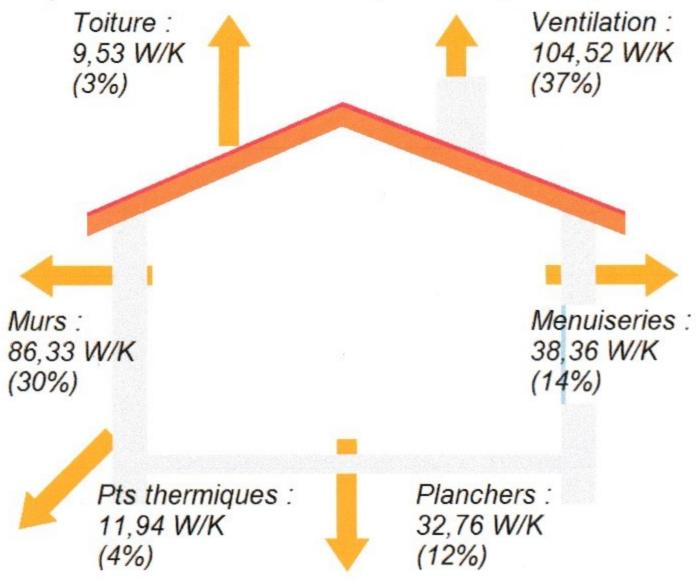
	Bâtiment à usage principal d'habitation						
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		chauffage ou de production d'ECS sans comptage	DPE non réalisé à l'immeuble			
				Appartement avec systèmes individuels de chauffage et de production d'ECS ou collectifs et équipés de comptages individuels		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production	Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948	individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948	d'ECS sans comptage individuel	d'habitation
Calcul conventionnel		х	A partir du DPE à		x		
Utilisation des factures	x		l'immeuble	x		x	x

Pour plus d'informations :

<u>www.developpement-durable.gouv.fr</u>, rubrique performance énergétique <u>www.ademe.fr</u>

DEPERDITIONS THERMIQUES





ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné Bénédicte REGAZZACCI, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.

